

mettait au jugement, pour jurés, que des protestants bien connus. (*Act.* 1606.)

Les jurés qui rendaient leur verdict selon leur conscience étaient censurés, mis à l'amende, exposés au pilori, avec perte des oreilles, la langue percée, le front marqué avec un fer rouge, et autres punitions infâmes. (*Commons Journals*, vol. 1, p. 307.)

On prenait les chevaux des catholiques pour la milice, et en outre on leur faisait payer double taxe. (*Will. Cobbett.*)

Les pertes de bien ou de vaisseaux faites par des marchands protestants, dans une guerre contre un prince catholique étranger, étaient payées par un impôt levé sur les biens et les terres des catholiques, qui n'en payaient pas moins une double taxe pour les frais de cette guerre, dans laquelle ils étaient, en outre, forcés de servir eux-mêmes comme soldats. (*Act. du parlement anglais*, p. 335 et suiv.; *Will. Cobbett.*)

La succession d'un protestant dont les héritiers directs se trouvaient être catholiques, était enlevée à ces héritiers, parce qu'ils étaient catholiques, et était portée au plus proche parent protestant. (*Ibid.*)

Un père ne pouvait élever lui-même son fils, si l'enfant, quelque jeune qu'il fût, prétendait être protestant; on enlevait alors l'enfant, et on le mettait sous la garde d'un parent protestant. (*Ibid.*)

Si l'enfant d'un catholique se faisait protestant, on faisait aussitôt comparaitre le père, on lui ordonnait de déclarer sous serment la valeur de tout ce qu'il possédait et dès ce moment son bien devenait la propriété de son fils, et le père n'en avait plus que l'usufruit; il ne pouvait plus ni vendre, ni engager, ni léguer une partie quelconque de ces biens, à quelque titre qu'il les eût possédés, lors même qu'ils étaient le fruit de son travail. (*Will. Cobbett.*)

Si la femme d'un catholique voulait se faire protestante, elle devenait, dès cet instant, indépendante de son mari, participait malgré lui à tous ses biens propres, quelque immoral épouse ou mauvaise mère qu'elle eût été jusque-là. (*Ibid.*)

Tout mariage entre une catholique et un protestant possédant des biens-fonds était annulé. (*Ibid.*)

Tout prêtre qui célébrait un mariage entre un catholique et un protestant ÉTAIT PENDU. (*Act. parlem.*, *Will. Cobbett* p. 264.)

Quand on cessa de pendre les catholiques, on se servit du couteau pour leur donner la mort. (*Act.* 1652.)

Le bourreau les éventrait, arrachait leurs entrailles et coupait leur corps en quatre quartiers. (*Act. id.*)

L'objet favori du parlement anglais était l'extermination entière de tous les catholiques d'Irlande. Leurs biens furent destinés à être la proie des protestants anglais vainqueurs, de telle sorte qu'ils furent voués, eux et leur postérité, à une ruine inévitable. (*Leland, Hist. protest.*, liv. V, ch. 4.)

Telle est l'histoire !...

L'histoire de l'établissement du protestantisme par les Anglais... Et ce n'est pas seulement l'histoire prise parmi les discriminations de partis, où dans les gémissements des catholiques; c'est l'histoire prise dans les actes législatifs les plus certains du parlement anglais, dans les codes, dans les ordonnances, dans les décrets les plus authentiques de toute la législation anglaise protestante... dans les ouvrages des auteurs protestants eux-mêmes....

Si maintenant dans cette histoire, il se trouve des enseignements pour la politique;

Si dans ces souvenirs du passé, il se trouve l'explication de quelques-uns des faits du présent;

Si, dans ces quelques traits rapidement exhumés des catacombes de l'histoire, on trouve des applications à faire, des inductions à tirer, des arguments à opposer, de la lumière et de la vérité enfin à jeter à pleines mains sur les choses et sur les hommes; si, de cette Irlande ainsi noyée dans le sang; si, de ce catholicisme ainsi écrasé, mutilé, il ressort une Irlande encore et toujours debout, un catholicisme encore et toujours vivant;

Si, dans les feux qui brûlent aujourd'hui le sol irlandais sous les pieds des Anglais, on reconnaît le volcan allumé jadis par l'Anglais lui-même;

Il faudra bien alors, de tout cela, conclure qu'il y a dans le monde quelque chose de plus haut que le monde, qui marche à travers les siècles et les hommes, malgré les hommes et les siècles, et marche invinciblement vers un but inévitable, comme une raison juste marche vers sa conséquence; quelque chose enfin qu'on sera sans doute conduit aussi à appeler la logique de l'histoire, mais la logique sur laquelle Dieu lui-même, a peut-être attaché son épigraphe: *patiens quia æternus*; grande parole qui semble être descendue du ciel comme pour être ici-bas la consolation et l'encouragement des uns, en même temps que la perpétuelle menace des autres.

MIS DE MÉRY DE MONTFERRAND.

JOURNAL SCIENTIFIQUE.

Geographie Physique.

Une communication faite à l'Académie par M. Maury, directeur de l'Observatoire de Washington, et qui accompagne ses cartes nos 2 et 3 de l'Océan Atlantique, apporte une preuve nouvelle et très-précieuse des services innombrables que rend aux arts pratiques l'étude [approfondie des sciences spéculatives. La navigation est certes une des branches de notre activité qui ont eu le plus à se louer de leur contact étroit avec les hautes sciences; voici encore un nouveau bien-fait qu'elle en a reçu. L'étude attentive de l'état de la mer et des courants entre New-York et Rio-Janeiro a permis de réduire dans une proportion très-notable la durée de la traversée d'un de ces points à l'autre, et tandis qu'autrefois elle durait de 40 à 50 heures, elle n'en exige plus aujourd'hui qu'environ 29. Le courant d'eau chaude qui s'étend au travers de l'Océan Pacifique des côtes de la Chine à celles de l'Amérique a été soumis à une exploration scrupuleuse. Ce courant, à ce qu'il paraît, ne parvient pas moins de 60 milles par jour. Enfin il résulte encore des travaux dont M. Maury rend compte " que les vents alisés sont plus forts, plus rapides sur la côte orientale d'Amérique que sur la côte occidentale d'Afrique."

JOURNAL BIBLIOGRAPHIQUE.

BIBLIOTHEQUE DU CLERGE. (1)

Collection d'ouvrages nécessaires ou utiles à MM. les Ecclésiastiques.

ETUDES PHILOSOPHIQUES

SUR LE CHRISTIANISME.

par Auguste Nicolas, juge de paix, ancien avocat à la cour royale de Bordeaux. Deuxième édition revue et corrigée avec soin, augmentée de l'approbation motivée de Mgr. Donnet, archevêque de Bordeaux, et de la lettre du R. P. Lacordaire à l'auteur. 2 forts vol. in-8o.

Nous ne saurions trop recommander ce beau livre, qui assure à son auteur, nous croyons, une place distinguée parmi les apologistes les plus éloquents du christianisme. En entreprenant les études d'où devait naître cette œuvre si remarquable, M. Nicolas n'avait pas cru travailler pour le public: il ne voulait que résoudre quelques doutes qui lui avaient été proposés par un de ses amis; mais à peine il eut essayé de sonder les bases de la révélation, que le

(1) On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à MM. J. & O. Crémazie, 12, Rue la Fabrique, Québec.